



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement, des ICPE et des
Enquêtes Publiques
- DOC 26bis -

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Autorisation unique présentée par la SARL Eole de Piroy
sur le territoire des communes de Montreuil-Sur-Thonnance et Osne-Le-Val*

Conformément au code de l'environnement, le préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n° 1910 du 18 juillet 2018 la réalisation d'une enquête publique **du 13 septembre 2018 au 13 octobre 2018 inclus (jusqu'à 17h)** sur la demande présentée par la SARL Eole de Piroy en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à **l'exploitation d'un parc éolien de trois aérogénérateurs** sur le territoire des communes de Montreuil-Sur-Thonnance et Osne-Le-Val.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), les éléments de réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE et une étude d'impact, et pourra faire part de ses observations :

- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Montreuil-Sur-Thonnance et Osne-Le-Val, aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Osne-Le-Val, siège de l'enquête (Place du Renouveau – 52300 Osne-Le-Val) ;
- par voie électronique à l'adresse pref-icpe@haute-marne.gouv.fr ;

M. Christian ROUVELIN, retraité de l'industrie, désigné en qualité de commissaire-enquêteur , siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

en mairie de Montreuil-Sur-Thonnance :

- le samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le lundi 8 octobre 2018 de 9h00 à 12h00

en mairie de Osne-Le-Val :

- le jeudi 13 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le samedi 29 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
- le samedi 13 octobre 2018 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques) et dans les mairies précitées. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la SARL Eole de Piroy. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme Dorothee FRISCH responsable du projet au sein de la SARL Eole de Piroy 42, Rue de Champagne -51240 VITRY-LA-VILLE), ou au bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex).